

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'interprétation du cerf de Virginie, le lundi 6 juin 2022 à 19 h, à laquelle sont présents le maire Roch Carpentier et les conseillers messieurs Gilles Courchaine, Hugo Carle et Yves Morin ainsi que les conseillères mesdames Linda Lirette et Sylvie Leclair formant quorum sous la présidence du maire. La conseillère Mélanie Renaud a motivé son absence.

Madame Nathalie Lewis, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée 2022-06-R12247

Hugo Carle appuyé de Yves Morin propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Adoption de l'ordre du jour 2022-06-R12248

Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 mai 2022
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} juin 2022
 - 2.3 Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Incendie et sécurité publique
 - 4.1 Demande de financement Association des gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée-de-la-Gatineau (AGSIVG)
 - 4.2 Embauche – pompier volontaire
 - 4.3 Offre de services d'ingénierie – prise d'eau pour pompiers
5. Administration
 - 5.1 Liste des immeubles devant être vendus
 - 5.2 Mandat à représentant
 - 5.3 Transfert de propriété – Parcelle B - Camping M. Morin inc.
 - 5.4 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles (2023)
 - 5.5 Acceptation – proposition – terrains chemin du Cerf
 - 5.6 Plaque honorifique
6. Aménagement et urbanisme
 - 6.1 Formation – Inspecteur en bâtiments et environnement
7. Transports
8. Loisirs, culture et bibliothèque
 - 8.1 Embauche coordonnatrice et animatrice – camp de jour
9. Responsabilité sociale
10. Environnement
11. Hygiène du milieu
 - 11.1 Ajustement carburant – contrat de vidanges septiques
12. Développement économique et touristique
 - 12.1 Remplacement de la toiture au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie
13. VARIA
14. Correspondances
 - 14.1 Appui MRCVG – Suivi de la résolution 2022-R-AG-069 – Adoption du projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux

- 14.2 Appui MRCVG – Demande au député de Gatineau – Versement des sommes dues dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – 2021-2022
- 15. Autres correspondances
- 16. Parole au public et période de questions
- 17. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des comptes et des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 mai 2022 2022-06-R12249

Linda Lirette appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} juin 2022 2022-06-R12250

Linda Lirette appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption des comptes payés et à payer de la période 2022-06-R12251

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 198 096,94 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés :	32 518,88 \$
Comptes à payer :	124 949,83 \$
Salaires :	40 628,23 \$

EN CONSÉQUENCE, Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 Parole au public

4.0 Incendie et sécurité publique

4.1 Demande de financement Association des gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée-de-la-Gatineau (AGSIVG) 2022-06-R12252

Hugo Carle appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu de verser la somme de 500 \$ à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée-de-la-Gatineau.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**4.2 Embauche – pompier volontaire
2022-06-R12253**

Yves Morin appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Jess Gagnon à titre de pompier volontaire conditionnel à l'acceptation des modalités d'embauche du nouveau pompier. Il est également résolu d'autoriser le nouveau pompier à suivre la formation pompier 1.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**4.3 Offre de services d'ingénierie – prise d'eau pour pompier
2022-06-R12254**

Gilles Courchaine appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'accepter l'offre de services d'ingénierie de la firme LH2 Inc. au coût de 6 000 \$ plus taxes pour la construction d'une prise d'eau pour les pompiers.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.0 Administration

**5.1 Liste des immeubles devant être vendus
2022-06-R12255**

La secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 3 novembre 2022, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par Linda Lirette, appuyé par Gilles Courchaine et résolu

QUE :

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**5.2 Mandat à représentant
2022-06-R12256**

Pour autoriser la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Lewis ou sa représentante, madame Lorraine Fondeville à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes.

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2022-06-R12255;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir

certaines des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Sylvie Leclair, appuyé par Yves Morin et résolu

QUE :

Conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière, directrice générale ou son représentant à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 3 novembre 2022 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.3 Transfert de propriété – Parcelle B – Camping M. Morin inc. 2022-06-R12257

Gilles Courchaine appuyé de Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser le maire, Roch Carpentier, ainsi que la directrice générale, Nathalie Lewis à signer les documents relatifs au transfert de la parcelle B de terrain au Camping M. Morin Inc. pour et au nom de la municipalité.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.4 Mandat à l'Union des Municipalité du Québec (UMQ) – Achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles (2023) 2022-06-R12258

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer 300 bacs roulants dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

PROPOSÉ PAR Sylvie Leclair
APPUYÉ PAR Hugo Carle
ET RÉSOLU :

- QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de 300 bacs roulants nécessaires aux activités de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau pour l'année 2023;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;
- QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2023, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;
- QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;
- QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

5.5 Acceptation - proposition – terrains chemin du Cerf 2022-06-R12259

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'accepter la proposition de messieurs Pierre Riel et Francis Bouchard ou une compagnie dont ils sont les seuls actionnaires pour l'achat des lots numéros 4 739 504, 4 739 511, 4 739 509, 4 739 505 et 4 739 510 situés sur le chemin du Cerf, et ce, pour la somme de 500 000 \$. Il est également résolu d'autoriser le maire, Roch Carpentier ainsi que la directrice générale, Nathalie Lewis à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à l'offre d'achat ainsi que les documents relatifs au transfert des terrains pour le projet d'hébergement touristique.

Le conseiller Gilles Courchaine se retire sur ce point.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

5.6 Plaque honorifique 2022-06-R12260

Hugo Carle appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu de défrayer les coûts relatifs à l'achat d'une plaque honorifique au nom de madame Agathe Quévillon en considération des projets menés à terme dans la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6.0 Aménagement et urbanisme

6.1 Formation – Inspecteur en bâtiments et environnement 2022-06-R12261

Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu d'autoriser monsieur Kevin Éthier-Turmaine à suivre la formation AEC en inspection municipale en bâtiment en en environnement au coût de 426 \$ plus taxes.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.0 Transport

8.0 Loisirs, culture et bibliothèque

8.1 Embauche coordonnatrice et animatrice – camp de jour 2022-06-R12262

Linda Lirette appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche de mesdames Émilie Beaudoin à titre de coordonnatrice et Anabelle Saumure à titre d'animatrice du camp de jour édition 2022.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

9.0 Responsabilité sociale

10. Environnement

11. Hygiène du milieu

11.1 Ajustement carburant – contrat de vidanges septiques 2022-06-R12263

Hugo Carle appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu de payer le surplus de carburant en ce qui a trait au contrat de vidanges septiques des Entreprises septiques LM.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12. Développement économique et touristique

12.1 Remplacement de la toiture au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie 2022-06-R12264

Linda Lirette appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'accepter la soumission de Construction WF au coût de 11 475 \$ plus taxes pour le remplacement de la toiture au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13. VARIA

14. Correspondances

14.1 Appui MRCVG – Suivi de la résolution 2022-R-AG-069 – Adoption du projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux 2022-06-R12265

Hugo Carle appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu d'appuyer la demande transmise de la MRCVG au ministre responsable de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe, de convoquer une rencontre avec la présidente-directrice générale du CISSSO, Mme Josée Fillion à laquelle participeront également Mme Chantal Lamarche, préfète, un élu désigné par le Conseil de la MRC ainsi que M. Roch Martel, consultant, afin de clarifier et définir des attentes claires quant à une décentralisation de la gouvernance en santé et services sociaux dans la Vallée-de-la-Gatineau, avec échéancier rapide et précis. Il est également résolu d'appuyer que par ce conseil, d'informer monsieur le ministre Mathieu Lacombe, ainsi que le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, qu'à défaut de convoquer une telle rencontre dans les délais demandés en l'absence d'attentes clairement identifiées, le Conseil se réserve la possibilité d'entreprendre toute autre démarche jugée nécessaire dans ce dossier.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14.2 Appui MRCVG – Demande au député de Gatineau – Versement des sommes dues dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – 2021-2022 2022-06-R12266

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'appuyer la MRCVG dans sa demande adressée à M. Robert Bussière, député de Gatineau, afin qu'une somme de 74 000 \$ soit versée à la MRCVG à même son budget discrétionnaire afin de couvrir les montants supplémentaires non budgétés et exigés du ministère des Transports du Québec pour le versement de sa contrepartie dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA).

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

15. Autres correspondances

16. Parole au public et période de questions

17. Levée de l'assemblée

2022-06-R12267

Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu que la présente session soit levée à 21h25.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Nathalie Lewis Directrice générale
Greffière-trésorière